



MINISTÈRE
DU DIALOGUE SOCIAL,
CHARGE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA PROTECTION SOCIALE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS INTERNE DE CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE CATEGORIE A

EPREUVES N°2 D'ADMISSIBILITE

Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur l'action des collectivités de la Polynésie française dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le jeudi 1^{er} juillet 2004 de 8 h à 12 h – coefficient 3

Sujet :

A l'aide des documents qui vous sont proposés (13 pages, 3 dossiers) et de vos connaissances personnelles, vous décrierez la place du sport et des loisirs dans la société française et notamment leurs impacts sur le marché du travail.

A votre avis, est-ce que les pouvoirs publics en Polynésie française orientent la société polynésienne vers le même schéma ?

Loisirs et société, un nouveau rapport au monde

par
Jean-Pierre
Augustin

Depuis le tournant des années soixante, la place des loisirs ne cesse de s'affirmer dans la société française. La multiplication et la diversification des activités et des institutions ludiques, sportives, culturelles, touristiques, scientifiques et techniques sont des éléments majeurs des transformations sociales, elles assurent une visibilité accrue à un ensemble complexe de pratiques et renforcent la dimension festive de la société.

Se pose d'emblée la question de définir le loisir car les sciences humaines, comme le sens commun, mettent souvent les mêmes faits sous des mots différents ou utilisent les mêmes mots pour désigner des faits différents. Nous avons choisi de conjuguer les loisirs au pluriel considérant qu'ils désignent des activités libre-

ment choisies en fonction des goûts et des aspirations de chacun. Il est largement admis aujourd'hui que le couple travail-loisir, où ce dernier n'était qu'un complément ou une compensation au travail, est dépassé. Les loisirs sont devenus une réalité tangible et correspondent à un temps social où priment les trois dimensions de délasserement, de divertissement et de développement des individus. Inscrits dans le temps libre, ils ne doivent pas être confondus avec le temps hors travail dans la mesure où les temps contraints (transports, obligations familiales) s'ajoutent aux temps de travail et diminuent d'autant les temps libérés pour les loisirs. Les loisirs restent le temps des choix et tous les indicateurs confirment que la place qu'ils occupent progresse et qu'ils participent aux mutations sociales.

La diversification des loisirs

Cette progression qui intéresse toutes les classes d'âges prend des formes variées. Les enfants et surtout les jeunes ont aujourd'hui "leurs" loisirs qui se sont extrêmement diversifiés. Les enquêtes menées par le ministère de la Culture soulignent que les jeunes ont fortement contribué à l'essor de l'écoute musicale sur disque, cassette, baladeur et F.M. qui caractérise avec la télévision la vie culturelle de cette fin de siècle. Musique enregistrée, télévision et sorties entre copains résument quelques tendances culturelles des jeunes. A côté des activités individuelles ou pratiquées dans le cadre de groupements éphémères, les loisirs organisés n'ont cessé de s'adapter aux besoins

de la société. Centres de loisirs (y compris de la petite enfance) et de vacances, équipements de proximité, clubs, foyers, maisons et centres d'animation couvrent le territoire et offrent de multiples activités d'initiation et de perfectionnement artistiques et culturels.

Du côté des activités physiques et sportives, les évolutions sont encore plus fortes. Les jeunes restent de loin le groupe le plus pratiquant, que ce soit dans les sports individuels (natation, judo, gymnastique, ping-pong et tennis...) ou collectifs (football, basket, handball...). Si les progressions sont partout à la hausse, les écarts existent toujours entre les pratiques des filles et des garçons ou selon les

appartenances sociales, et l'enquête de l'INSEE publiée dans "Données sociales" en 1990 souligne que le temps libre joue un rôle décisif dans la reproduction et la consolidation des différences entre sexes et groupes sociaux.

Les jeunes participent cependant à l'invention d'une culture et d'une socialité spécifiques. Ils gèrent leurs loisirs sous forme de plus en plus privative et individuelle, que ce soit à partir du marché privé ou des structures collectives qui fonctionnent comme prestataires de services. Dans ce jeu, la famille et l'école ne sont plus les seuls lieux de transmissions de modèles et l'idée même de modèle est en partie dépassée ; les jeunes sont passés insensiblement, mais profondément, d'une position de dépendance à la revendication d'une autonomie, et parfois à sa conquête, certes problématique, mais bien réelle. L'allongement de la scolarité a contribué à faire du groupe de pairs une référence obligée et a forgé une culture juvénile indépendante des lieux traditionnels de socialisation. Cette culture se trouve socialement reconnue et a gagné sa place dans l'espace public, elle est visible dans les banlieues comme dans les centres des villes. Mais l'homogénéisation culturelle qui fait participer la plupart des jeunes au même univers, comme l'affirmation d'une sociabilité qui leur paraît propre, ne doit pas cacher les frustrations liées aux inégalités sociales. Jamais peut-être la banlieue n'a été aussi proche et aussi éloignée de la cité.

Les activités de loisirs des adultes se modifient également, les taux de lecture, de participation aux spectacles et de fréquentation des musées en témoignent. Les musées et

PRÉFACE

les expositions, par la qualité des produits offerts, ont su séduire de nouveaux publics. Ces pratiques individuelles se doublent d'un accroissement de la participation associative. Une enquête publiée par le CREDOC en 1993 montre qu'ils sont plus nombreux à se regrouper dans les associations sportives (15,3 % en 1980 et 19,4 % en 1992) et dans des associations culturelles (12,2 % en 1980 et 16,6 % en 1992). La faveur pour le sport n'est pas seulement un effet de mode, elle traduit la recherche de nouvelles formes de sociabilité, particulièrement forte chez les classes moyennes et les catégories aisées, même si les dernières années montrent un tassement de la progression des adhésions.

La participation des adultes aux associations culturelles est aussi sensible, et là, à la différence des activités sportives, la fréquentation des femmes est légèrement plus forte. "Dans ces divers domaines, la présence accrue des plus âgés est à souligner. Elle peut être analysée comme une façon pour les actifs de se préparer à la retraite, mais elle est sans doute aussi une solution de remplacement permettant de maintenir un réseau de relations satisfaisant. Les activités ludiques des plus de cinquante ans et notamment des retraités se sont largement diversifiées en raison d'une amélioration des conditions de vie, de la santé physique et du fait

qu'ils disposent de revenus supérieurs à ceux des personnes âgées des générations antérieures.

Dans tous les cas, les activités de loisirs organisés bénéficient du soutien des pouvoirs publics. Les collectivités locales et les institutions qui leur sont liées ont recours à de nouveaux stratagèmes pour faire vivre la ville, les quartiers et les villages. Si les logiques spatiales qui différencient les fonctions centrales et périphériques sont parfois renforcées par les groupes sociaux qui s'y meuvent, on assiste à des changements donnant de nouvelles configurations à l'organisation culturelle de la société. Des décroissements en chaîne mêlent traditions et innovations dans des formes modernes de participation et d'expression. Un des phénomènes les plus récents est lié à la création d'événements qui sont susceptibles de mobiliser les foules en assurant un mélange des publics. Les fêtes nationales comme celles de la musique, du sport ou la journée du patrimoine amènent à réinvestir les espaces publics, et leur succès est facilité par l'accentuation des mobilités qui remettent en cause l'organisation méthodique des lieux de proximité. Ces événements soulignent à la fois le désir de rupture avec le quotidien et l'intérêt pour les grands rassemblements collectifs.

Le temps des voyages

Le temps des loisirs, c'est aussi le temps des vacances et du tourisme et depuis vingt ans, les Français partent chaque année plus nombreux : en 1994, 62 % sont partis au moins une fois contre 49 % en 1972. Là aussi les différences restent sensibles selon les âges et les conditions sociales ; les plus jeunes, les plus

aisés et les cadres supérieurs sont traditionnellement ceux qui partent le plus fréquemment, mais les retraités constituent une nouvelle catégorie de vacanciers. À la différence de leurs aînés des années cinquante, les générations actuelles de retraités ne découvrent plus les vacances avec l'inactivité, ils ont pris l'ha-

bitude des voyages durant leur vie active et profitent du fait que le temps ne leur est plus compté pour partir en dehors des périodes estivales. La diffusion des vacances reste surtout le fait des séjours d'été. En 1994, le taux de départ d'été est deux fois plus élevé que celui de départ d'hiver, mais la progression globale fait que 30 % des Français sont partis en vacances durant l'hiver 1994 alors qu'ils n'étaient que 16 % dans ce cas en 1974.

La généralisation des départs en vacances reste une tendance forte même si les cadres moyens (80 %) et les cadres supérieurs (90 %) apparaissent toujours comme privilégiés alors que les agriculteurs ont un rapport différent aux vacances. L'écart entre les taux de départ des catégories socioprofessionnelles les plus opposées est passé de 73 points en 1974 à 47 en 1994. Cette homogénéisation très relative est le résultat de l'évolution des comportements autant que des transformations de la structure sociale. Les rapprochements qui s'observent quant à la durée des séjours viennent aussi des cadres, puisque partant toujours plus longtemps que les autres en vacances, ils ont été amenés à la réduire de 29 à 27,4 jours entre 1972 et 1994.

Les jeunes de leur côté sont attirés par les voyages, ils sont sensibles à l'attrait du tourisme sportif qui leur permet à la fois de satisfaire leurs passions et de découvrir le monde. Les organismes ont su s'adapter à ce marché comme en témoignent le succès de l'UCPA et de multiples initiatives locales, nationales et internationales. Pour les jeunes des banlieues, le succès des "opérations été" intéressant chaque année plus de 300000 d'entre eux, a amené le changement de l'intitulé du dispositif qui s'appelle désormais "villes, vie, vacances".

Un secteur de création et de participation

La mutation des activités de loisirs, trop brièvement évoquée ici, s'inscrit dans les changements profonds qui traversent la société française et intéressent la totalité des temps sociaux.

Tout laisse à penser que le système de valeurs fondé sur un projet d'intégration pour tous par le travail collectif est en train de se défaire et nombreux sont ceux qui considèrent possible de faire du temps libre un temps nouveau de création et de participation.

Ce temps pouvant déboucher sur une utilité reconnue et sur des emplois nouveaux dans le jeu du marché ou dans le cadre de l'économie sociale. Les changements en cours amènent l'apparition de valeurs plus individuelles qui transforment le rapport à soi, le rapport aux autres et le rapport à l'espace. Les limites du contrôle social reculent, laissant apparaître un nouvel espace d'expression libre pour l'exercice du corps, la culture et le développement d'activités plus spontanées et plus autonomes.

Ce nouveau rapport à soi joue sur le rapport aux autres et sur le cadre familial, scolaire, professionnel et des loisirs ; les divisions entre groupes sociaux et classes subsistent mais deviennent plus souples.

Enfin, le rapport à l'espace change, les déplacements, les voyages, l'ouverture au monde et la possibilité de vivre en symbiose avec des éléments de la nature prennent de nouvelles formes ; le courant écologique, l'attrait pour les activités de plein air et de pleine nature, témoignent de l'importance de ce mouvement qui favorise la création de nouvelles territorialités et prolonge l'espace du

quartier et de la résidence bien au-delà des agglomérations.

Alors que les rapports de voisinage se transforment et s'atténuent, de nouvelles solidarités se construisent, opposant le territoire de l'ici et le territoire de l'ailleurs ; elles permettent à chacun d'être d'un et de plusieurs lieux et milieux à la fois, chacun redéfinit son identité en cherchant dans des pratiques de loisirs fluctuantes et diverses, de nouveaux sens à son rapport au monde.

Les temps libres forcés se sont ajoutés aux temps libres conquis, mais le foisonnement et l'individualisation des pratiques de loisirs ne suffisent pas à cacher les fractures du lien social.

L'atomisation ou la communautarisation des conduites ne saurait dispenser d'imaginer des formes d'actions collectives compatibles avec les aspirations de l'ensemble de la société. Des activités aussi variées que celles proposées par les institutions de loisirs ont des finalités communes et sont plus qu'un simple complément ou une compensation au travail productif.

A côté de ce dernier, un secteur d'animation s'organise progressivement, intéresse toutes les classes d'âge et offre des perspectives susceptibles de faciliter l'insertion de chacun.

Ce secteur complexe, enraciné dans l'histoire sociale du pays, a donné lieu à des interprétations divergentes ; certains l'identifient à une prothèse destinée à permettre l'adaptation à une société en crise ; d'autres, en raison de sa diversité refusent, de lui reconnaître une consistance.

Nous proposons de le considérer comme un système intermédiaire d'action et de développement culturels jouant sur le

Références bibliographiques

- Des loisirs et des jeunes - AUGUSTIN (J.-P.) et ION (J.), Paris, Éd. Ouvrières, 1993, 144 p.
- Sport, géographie et aménagement - AUGUSTIN (J.-P.), Paris, Nathan, 1995, 256 p.
- Quartiers fragiles, développement urbain et animation - AUGUSTIN (J.-P.) et GILLET (J.-C.), éd. Presses universitaires de Bordeaux, 1996, 194 p.
- Les loisirs forment la jeunesse - BOZON (M.), in Données sociales, INSEE, 1990.
- Aspirations et conditions de vie des Français - CREDOC, rapport technique, 1986.
- Les pratiques culturelles des Français - DONNAT (O.) et COGNEAU (D.), 1973-1989, Paris, La documentation française, 1990.
- Révolution culturelle du temps libre - DUMAZEDIER (F.), 1958-1988, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988, 303 p.
- Association, l'âge de raison - FOUREL (C.) VOLATIER (J.-L.), in consommation et mode de vie, CREDOC n° 78 juin-juillet 93.
- Animation et animateurs, le sens de l'action - GILLET (J.-C.), Paris, L'Harmattan, 1995, 326 p.
- Les pratiques sportives des Français - IRLINGER (P.), MÉTOUDI (M.) et LOUVEAU (C.), Paris, INSEP, 1989, 666 p.
- Les pratiques culturelles des jeunes - PAUREAU (F.), Paris, La documentation française, 1992, 221 p.
- Les cultures sportives - POCIELLO (C.), Paris, PUF, 1995, 287 p.
- Les vacances - RAUCH (A.), Paris, PUF, 1993, 129 p.
- Les loisirs - UE (R.), Paris, PUF, 1993, 129 p.

double registre de la régulation et de la valorisation sociale.

Un immense ensemble de pratiques, d'activités et de métiers reste à développer mais aussi à inventer autour des loisirs pour accompagner les mutations de la société.

Jean-Pierre Augustin
professeur à l'université
Bordeaux III
IUT Michel de Montaigne

par
Jean-Louis
Plé

L'évolution des métiers des loisirs

Construction et perspectives de la filière jeunesse et sports

Quand Joffre Dumazedier publie en 1962 "Une Civilisation des Loisirs", le concept d'animation prend forme en France dans le cadre d'une croissance économique forte. Les projets qui en découlent doivent permettre à chacun de prendre sa place dans le processus de développement économique. Ils vont se caractériser par la création d'équipements, le recrutement de professionnels et une forte intervention des pouvoirs publics. Et pourtant, le loisir n'a pas été un concept porteur de politiques importantes en France.

dans un ouvrage récent¹, G. Poujol note "que les analyses et les théories des loisirs sont reprises dans la plupart des pays occidentaux sauf en France. L'idéologie de l'animation est incompatible avec une notion de loisirs qui suppose délassement et divertissement... En France, l'organisation des loisirs n'a plus jamais été considérée depuis 1936 comme un problème d'intérêt et susceptible de faire l'objet de politiques publiques ; on a préféré des politiques d'animation ou bien des politiques culturelles... La notion de loisir a été proscrite idéologiquement depuis le début des années soixante".

Le même auteur note que "l'animateur, surtout dans sa version socioculturelle, organise bien des activités de loisirs même lorsqu'un projet éducatif n'en est pas absent. Il semble bien que sa définition à minima soit : "l'animation travaille sur et dans le temps libre des autres"

Temps libre aujourd'hui par rap-

port à quoi ? Trente ans après, l'animation a un autre rôle dans la crise économique. Il ne s'agit plus d'apprendre à consommer mais de développer, de créer, de réagir contre l'exclusion. En même temps, les loisirs sont devenus un grand marché de consommation. La réflexion sur le travail est remise à l'ordre du jour. Le concept est revisité à l'aube d'une nouvelle organisation sociale. On est dans le creux d'une vague qui va porter une société aux valeurs nouvelles, éclairées par les conséquences des innovations technologiques...

La diversification du système d'animation

Dans un article maintenant ancien², mais toujours d'actualité, nous avons mis en évidence, que le phénomène d'animation, parti d'un discours idéologique, était devenu une réponse aux besoins de la

L'implication du ministère de la Jeunesse et des Sports et des organismes de formation de la mouvance associative dans la formation des acteurs du temps libre s'explique par cette tradition militante et par les pratiques d'éducation populaire développées pour se battre contre les ruptures sociales. Elle surprend toujours les partenaires étrangers pour lesquels la notion de loisirs renvoie au consumérisme et à la récréologie.

Dès 1962, le ministère a accompagné la formation des premiers animateurs de loisirs formés par l'Union française des centres de vacances (UFCV), avant que ne soit créé le diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire, puis progressivement toute une filière de formation.

L'objet de ce texte est d'éclairer à l'aide de quelques points de vue la situation actuelle et comment une filière de formation s'est créée au regard de l'évolution d'un champ professionnel. En effet, si le système d'animation s'est fortement diversifié, les dispositifs de formation préparant à son encadrement ont tenté de faire de même pour répondre aux besoins des acteurs.

société post industrielle : "ancrée dans une conception globale de l'aménagement du temps, l'animation n'est plus un des éléments du temps hors travail, ni un des éléments du temps libéré ou même du temps

1 G. Poujol, guide L'Animateur socio-culturel, Dunod, 1996.

2 M. Genève et J.-L. Plé, Si l'animation m'était comptée ? Vers une diversification du système d'animation, in Cahiers de l'animation n° 61-62, 1987.

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

libre. Elle s'inscrit dans une problématique de mieux être et de mieux avoir, et non de "plus avoir". De ce fait, n'étant plus messianique, elle se diversifie au niveau de sa pratique et de ses acteurs".

Pour illustrer cette diversification, nous avons tenté de construire un schéma de lecture économique d'un projet d'animation autour de quatre axes (voir schéma n° 1 : "Grille de lecture des différentes variables du système économique d'animation", ci-dessous) :

- l'axe de la finalité (est-ce que le projet est lucratif, ou non lucratif ?) ;
- l'axe du financement (est-ce que le projet est assuré financièrement sur des fonds publics ou des apports privés et selon quel pourcentage ?) ;

- l'axe du prestataire (est-ce que le projet est porté par des bénévoles, des professionnels salariés ou des travailleurs indépendants ?) ;

- l'axe de l'accès à l'activité (s'agit-il d'une initiative relevant de la volonté d'un groupe - collectivité locale, services de l'Etat, prestataires de service - ou de la volonté d'un individu.

Depuis cette réflexion, dix ans se sont écoulés et les tendances d'évolution amorcées lors de cette période se sont développées.

Nous pointerons plusieurs aspects de cette évolution qui doivent être pris en compte pour définir une réelle politique de formation professionnelle : la situation des associations, les projets d'animation et le développement de l'initiative privée.

sionnelle des syndicats d'associations-employeurs (UNISAE) qui a pour finalité :

- de permettre à leurs salariés de trouver un véritable cadre professionnel organisant les relations salariales au profit des secteurs d'activités, par une gestion dynamique au service d'un mouvement associatif ;
- de favoriser l'émergence d'un statut de volontariat ;
- de développer une véritable culture employeur au sein de laquelle le respect des droits des salariés et la mobilisation du volontariat seront des conditions à la réussite des associations.

Au-delà des engagements des uns et des autres, cette réunion des acteurs professionnels sur le projet d'entreprise associative va permettre une unité de représentation auprès des pouvoirs publics et certainement, à moyen terme, faciliter la construction d'un grand secteur professionnel de l'économie sociale.

Aujourd'hui, on situe à environ 69 509 le nombre d'établissements, dont la grande majorité (près de 80 %) a moins de 10 salariés (personnels d'animation, administratifs et techniques).

Le nombre des emplois toutes catégories confondues est évalué à près de 564 975, la majorité d'entre eux se situent sur les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Pays de Loire, Nord-Pas-de-Calais.

Cette reconnaissance des différentes composantes de l'animation comme secteur d'activité est effective : l'élaboration des contrats d'études prospectives (CEP) et des contrats d'engagement de développement de la formation professionnelle en sont la preuve.

Ces procédures, qui relèvent du ministère du Travail, sont réalisées pour la convention du Tourisme social, pour les Centres sociaux et Foyers de jeunes travailleurs. Un CEP est également en cours pour l'animation socioculturelle.

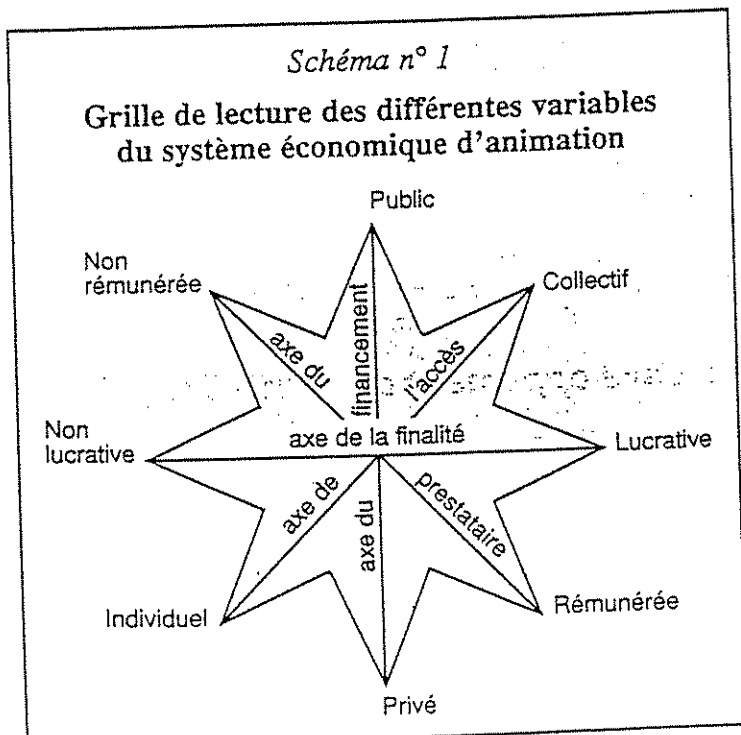
Par ailleurs, plusieurs régions passent actuellement des contrats d'objectifs avec les

La situation des associations

Les associations sont aujourd'hui arrivées à un stade de développement où elles représentent un poids économique fort et un enjeu en termes de création d'emploi.

Elles sont maintenant structurées en branches professionnelles -

les principales conventions collectives concernées sont celles du Tourisme social, des Foyers de jeunes travailleurs, de l'Animation socioculturelle, des Centres sociaux. Les syndicats d'employeurs sont regroupés en une Union nationale interprofes-



LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

représentations régionales de ces branches professionnelles sur des problématiques adaptées aux besoins régionaux : formation, communication, information, promotion...

Cette évolution est reconnue par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il convient, en effet, de procéder à la création d'instances de concertation adéquates pour aborder la question de l'emploi et de la formation ; c'est ainsi qu'a été ouvert le dossier de création d'une commission professionnelle consultative. En attendant sa création, un groupe de travail mixte a été mis en place en 1996, dont le

fonctionnement doit être considéré comme une préfiguration.

Notons cependant les difficultés à prendre en compte l'ensemble du secteur d'activité. Le secteur de l'animation sportive est déjà plus ou moins naturellement couvert par certaines conventions, malgré l'absence de convention générale sur le domaine sportif. De nombreux éducateurs sportifs trouvent des débouchés dans les associations qui dépendent du tourisme social, de l'animation ou des centres sociaux et certaines associations sportives préfèrent adhérer à ces conventions plutôt que de se trouver sans référence.

en milieu urbain comme en milieu rural. En milieu urbain, elles vont se concrétiser par des animations de quartiers dans le cadre de la politique de la ville pour tous les publics, par le développement des services de proximité, l'aide à la création d'entreprises d'insertion...

En milieu rural, on assiste à un investissement fort des communes ou des syndicats intercommunaux pour faciliter le développement économique, notamment par les activités touristiques. Une implication directe en milieu d'accueil, d'accompagnement, de création de prestations touristiques, entraîne un fort besoin d'animateurs de développement, d'animateurs sportifs et socio-culturels facilitant la vie locale.

Les projets d'animation

Deux grandes orientations semblent se dessiner : faciliter la cohésion sociale et mettre en place des politiques de développement local.

● Faciliter la cohésion sociale

Cette orientation a essentiellement pour finalité d'éviter les ruptures et l'exclusion dans la communauté. Elle vise aussi bien les jeunes que les personnes du troisième âge. Elle va toucher les questions de santé, la prévention des situations à risques, les problèmes de l'interculturel. Elle va faciliter l'insertion par tous les moyens : périscolaire, activités de loisirs, animation générale, aide à l'emploi, organisation de formation. Toutes les actions facilitant le développement de la qualification sociale de la population seront mises en œuvre de façon adaptée aux contextes locaux.

En ce qui concerne la jeunesse, face au débat sur l'aménagement des rythmes scolaires, les familles se tournent de plus en plus vers les communes pour que soient proposées des activités d'animation aux jeunes durant leur temps libre, dans un souci de prévention. Une enquête de la JPA³ montre que les centres de loisirs sans hébergement ont de

plus en plus une action sociale envers un public défavorisé et recrutent de plus en plus de professionnels de l'animation : 40 % possèdent un BEATEP ou un DEFA.

En milieu rural, ce souci de prévention est allié au souci de maintien au pays de populations jeunes.

Cette politique amène les collectivités territoriales à développer, plus particulièrement pour la jeunesse, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, les réseaux d'information et les actions de prévention santé.

● Mettre en place des politiques de développement local

Les politiques de développement local se mettent en place

Les modalités de mise en œuvre de ces orientations varient sans qu'il soit honnêtement possible de faire ressortir une réelle tendance. Le choix de la gestion directe, par la collectivité territoriale, l'association de gestion ou l'appel d'offres à une association relève du contexte local.

Sans se substituer aux initiatives individuelles ou associatives, les collectivités locales tentent donc, par leur action, de favoriser la participation de tous et de renforcer le lien social. L'aide des collectivités à la création de services de proximité qui soient créateurs d'activités et indirectement d'emploi, en s'appuyant sur le tissu local, est une réponse au chômage, à la pauvreté et à l'isolement.

Le développement de l'initiative privée

Les formes d'intervention de l'initiative privée se sont développées sous des facettes variées qu'il convient de bien distinguer, leur finalité étant différente (voir l'encadré, p. 15 : "Les structures d'animation").

Premier cas, celui de l'entreprise individuelle ou collective de services marchands centrée

sur les loisirs : les salles de mise en forme, les guides de montagne, les professeurs de ski, de golf, guides de pêche, etc., les équipements de loisirs sportifs de proximité.

Deuxième cas, celui des entreprises individuelles menées à titre indépendant, par des opérateurs qui vont vendre des pres-

3 Jeunesse au plein air (association d'éducation populaire).

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

tations ou organiser des activités pour les collectivités locales, les particuliers, les associations. A titre d'exemple : le conteur qui travaille pour des animations dans les maisons de retraite, organise des veillées dans le cadre de centres de vacances mais aussi contribue à organiser une manifestation autour du conte et du livre.

Troisième cas, celui des entreprises commerciales qui s'impliquent dans le développement de projets d'activité d'animation sportive ou socioculturelle, au

titre "d'entreprise citoyenne" et qui vont faciliter la réalisation d'actions publiques ou associatives : création de clubs d'entreprises pour aider les sportifs de haut niveau à se réinsérer ou à mener leur carrière, apports financiers pour aider la création d'emplois dans le cadre de la politique de la ville, mécénat et sponsoring.

Ces implications nouvelles et variées supposent que les animateurs connaissent les caractéristiques de ces différents milieux et leurs enjeux pour déterminer des stratégies d'action.

Quelles activités, pour quel projet ?

Dans une société où le temps libre est pour beaucoup contraint, c'est-à-dire non volontaire, où la nouvelle organisation du travail amène à poser la question des valeurs et du sens, une nouvelle donne est en train de se construire, où il conviendra de distinguer la notion d'activité, de travail et d'emploi.

Les activités de service aux personnes, que les économistes appellent "les activités du tertiaire relationnel", vont se développer. Dans ce cadre, le mouvement associatif, l'engagement volontaire et la formation continue doivent prendre de nouvelles significations dans une autre organisation du temps de vie.

Un certain nombre d'activités de loisirs sont maintenant stabilisées et intégrées. D'autres activités naissent. Des publics nouveaux apparaissent qui expriment des demandes précises : les personnes âgées par exemple.

Enfin, ces activités, si certaines d'entre elles correspondent à une demande solvable, sont souvent liées à des politiques publiques.

Elles ont, en tout cas, la caractéristique de créer du lien social et de la socialisation quels que soient le public et leur finalité.

Il nous a semblé intéressant de tenter une illustration des activités du champ. La typologie pro-

posée est imparfaite mais elle sert à montrer la diversité des activités mises en place dans le cadre des "loisirs" et peut aider des personnes à clarifier leur projet professionnel. Nous distinguerons :

- le secteur scolaire, péri scolaire, extra-scolaire, avec des activités à finalité éducative et récréative comme, par exemple, l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, l'aide au devoir, la médiation scolaire, l'animation de vie... ;

- le secteur socioculturel tout public, avec des activités à finalité sociale éducative et récréative (médiation du livre, loisirs de proximité, éducation à l'environnement, activités physiques et sportives de mise en forme, par exemple) ;

- le secteur d'aide à la collectivité, avec des activités à finalité de cohésion sociale (animation de quartier, accueil et information, médiation, administration, action humanitaire hexagonale, hébergement sanitaire et social, par exemple) ;

- le secteur d'aide au développement local et touristique, avec des activités à finalité socio-économique (valorisation du patrimoine culturel et de l'environnement, organisation de manifestations et de festivals, création de produits touristiques, par exemple).

Les structures d'animation

Initiative individuelle :

- artistes
- travailleurs indépendants
- EURL (entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée)

Initiative collective

- entreprises sans finalité lucrative
 - associations
 - G.I.E.
 - G.I.P.
- entreprises à finalité lucrative
 - SCOP
 - SARL
 - SA...
- services d'intérêt général
 - services municipaux, département, régionaux
 - groupements de pays
 - chartes intercommunales
 - communautés de communes
 - syndicats intercommunaux...

La mise en place de ces activités, quel qu'en soit le secteur, va supposer des personnes chargées de les encadrer, des compétences techniques, des compétences relationnelles, d'accueil, d'adaptation aux publics et aux situations. C'est pourquoi il nous paraît important de reprendre ici, pour illustrer notre propos, la démarche "prestation" élaborée en 1990 par les groupes experts du ministère dans le cadre du chantier "schéma directeur des formations" (voir schéma n° 2 : "Tableau d'analyse des prestations" p. 16).

En effet, comment définir une politique de formation sans identifier les compétences à maîtriser pour mettre en place une prestation, une activité, un produit, selon le lieu d'origine du projet et sa finalité ?

Les groupes experts ont identifié "quatre finalités, agissant comme des pôles, dont les degrés d'attraction permettent de définir des prestations types" :

- Première finalité : améliorer l'insertion sociale. Elle demande que soit précisé si la prestation s'adresse à un public homogène (qui ne demande pas d'effort

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

d'adaptation particulier), à un public hétérogène (un effort doit être fait sur le plan linguistique ou culturel par exemple), à un public en difficulté d'insertion (problème d'emploi) ou en difficulté de socialisation (handicap important supposant une prestation spécifique).

- Deuxième finalité : l'aide à l'acquisition de technicité, de savoir-faire. Trois niveaux ont pu être distingués : pragmatique de base, professionnel et de haut niveau.

- Troisième finalité : l'aide à l'acquisition de connaissances ou de savoirs. Là aussi, des distinctions peuvent être faites en fonction de la prestation. On peut citer des connaissances empiriques (quotidiennes), élémentaires (de base), confirmées (de haut niveau), d'expertise (maîtrise totale).

- Quatrième finalité : l'aide à la réalisation ou au développement personnel qui peut

prendre quatre dimensions : intuitive, standardisée, individualisée (construction sur plusieurs options) ou personnalisée (prise en compte des projets individuels).

Chaque prestation a une finalité prioritaire, mais ne peut exclure une réflexion sur les autres finalités. Pour que le produit soit adapté à la commande, les opérateurs doivent nécessairement passer par cette réflexion. Les

compétences et les savoir-faire ne sont, en effet, pas forcément transférables sur l'ensemble des secteurs.

Les différents paramètres - évolutions du mouvement associatif, évolutions des politiques d'animation, ouverture au secteur privé et réflexion sur les composantes techniques d'une prestation - doivent être pris en compte pour l'élaboration d'une stratégie de formation.

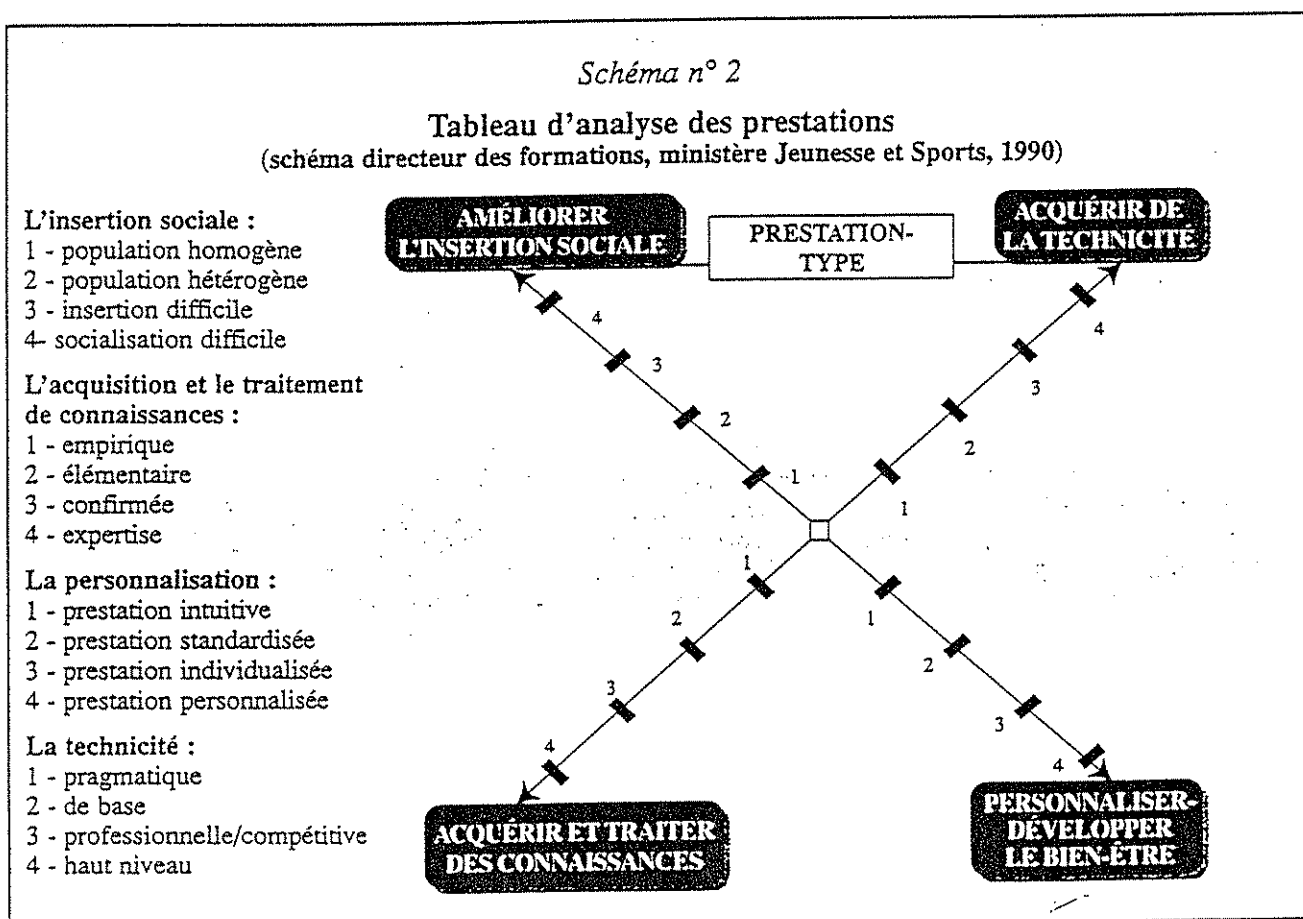
Une stratégie pour la formation

Les emplois et le marché du travail

G. Poujol donne comme définition de l'animateur : "un travailleur social qui agit dans et sur le temps libre des autres. Même s'il exerce des activités dans des lieux contraints, ou en direction de jeunes en situation d'insertion. Toutes les enquêtes le confirment, quel que soit le

domaine où il travaille, social, socioculturel ou culturel".

A ce jour, la lecture des conventions collectives montre la diversité des différents emplois. Le terme d'animateur est lui-même utilisé à différents niveaux : pour un emploi déterminé situé



LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

à un niveau de qualification ou pour déterminer une tâche liée à toutes les responsabilités d'un secteur.

Dans tous les cas, les enquêtes menées par les différents acteurs montrent que les classifications sont nombreuses :

- d'après une enquête menée par le ministère de la Jeunesse et des Sports (S.D.F. 1988), 37 emplois cibles ont été identifiés, dont 15 au centre de l'activité d'animation ;
- la nomenclature des métiers territoriaux du CNFPT en fait apparaître une trentaine ;
- le fichier Rome permet d'en identifier huit ;
- la nomenclature de l'Observatoire des professions de l'animation de 1993 fait apparaître cinq profils génériques (animateur, assistant de loisirs, animateur technicien spécialiste, animateur socioculturel ou socio-sportif, responsable de structure et agent de développement).

L'accroissement important du nombre d'emplois dans les services non marchands et les services aux ménages (75 % sur cinq ans sur le secteur loisirs et sports - étude Cedaet pour l'APEC, 1993) peut être analysé en fonction des caractéristiques présentées ci-après.

● Le marché du travail dans l'animation comprend un marché primaire, qui concerne essentiellement les cadres et doit tenter de stabiliser la pérennité des entreprises, et un marché secondaire, constitué des opérateurs de terrain chargés de mettre en œuvre les activités. Les situations y sont très diversifiées avec quelques tendances : précarité, attraction des jeunes pour le secteur, utilisation parfois abusive des dispositifs d'insertion, présence fréquente d'une main-d'œuvre non qualifiée et recrutement de personnel techniquement compétent, mais sans qualification d'animateur.

Il convient de noter qu'un tiers des salariés n'a pas de diplôme d'animation et que près de la moitié exerce avec des diplômes non professionnels.

● Par ailleurs les collectivités territoriales ont reconnu à part entière l'importance des activités physiques et sportives (APS), en facilitant la création d'une filière spécifique dans la fonction publique territoriale. Trois cadres d'emplois ont été créés : conseiller des A.P.S. (cadre A), éducateur territorial des APS (cadre B), opérateurs des APS (cadre C).

Le nombre d'emplois identifiés sur le secteur sport dans les collectivités territoriales est de 45 000, dont environ 16 000 sur les postes situés "au cœur" des activités physiques et sportives.

Il est encore trop tôt pour se rendre compte des conséquences de la création de cette filière, les premiers concours de conseiller et d'éducateur ayant été organisés ces deux dernières années.

● Dans le domaine de l'animation, après de longues années de cheminement, le dossier avance et doit être résolu en 1997. Il donne lieu à beaucoup d'échanges et de débats contradictoires entre les acteurs, notamment sur le nombre des animateurs. L'enquête du Centre

national de la fonction publique territoriale (CNFPT) estime à environ 8 000 personnes le nombre des animateurs et aides animateurs (contractuels ou titulaires dans un cadre d'emploi). Les enquêtes de l'INSEE et du CNFPT donnent un chiffre de l'ordre de 35 000 en comptant toutes les personnes qui travaillent dans les services animation (CNFPT, note de conjoncture de l'observatoire de la fonction publique territoriale n° 3, décembre 1995).

Un projet de cadre d'emploi spécifique aux animateurs vient cependant d'être adopté par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

A l'issue d'une étude réalisée par l'Observatoire des professions d'animation, la conclusion était qu'il fallait "diversifier l'offre de formation existante, renforcer le caractère professionnel des formations, mettre en place des cursus qui facilitent la mobilité". Cette observation était faite en 1988. Elle a été progressivement mise en action au travers de la politique de formation du ministère, autour de sept principes de travail.

Sept principes d'action pour une filière de formation

Afin de prendre en compte cette diversification et de construire un dispositif de formation souple qui permette de préparer à tous les niveaux de qualification, le ministère de la Jeunesse et des Sports travaille sur la base d'une stratégie qui repose sur sept principes.

Premier principe : substituer une logique de compétence à une logique de formation. Cette idée, lancée en 1988, vise à travailler la mise en place des dispositifs de formation en cohérence avec les compétences demandées pour assurer l'emploi. Cette démarche, nouvelle à cette période suppose un partenariat fort avec les acteurs et notamment les employeurs. L'action du minis-

tère doit donc aider à la structuration du secteur.

Deuxième principe : valoriser la notion d'employabilité. Si le discours sur l'adéquation emploi/formation a fait son temps, il convient de réfléchir les dispositifs dans une démarche plus large qui facilite globalement l'accès à l'emploi.

Troisième principe : développer une procédure décentralisée et partenariale pour la mise en place des formations. Si la réglementation des diplômes relève du niveau central, chaque direction régionale de la Jeunesse et des Sports doit élaborer un schéma régional des formations professionnelles. Ce schéma a pour objectif de réguler l'offre de for-

par Philippe
Thilay

Animation socioculturelle : nouveaux besoins nouvelles qualifications

Le champ de l'animation

Une émergence difficile

La société industrielle est une société organisée autour du travail. Il est la valeur fondamentale qui structure l'ensemble de l'organisation sociale. La vie est le travail. Toutes les institutions se définissent par rapport au travail. Le temps de l'enfance, l'école préparent au temps de l'emploi ; le troisième âge est celui du repos bien mérité. Le temps des loisirs est celui de la récupération de la force de travail. La famille en est le vecteur privilégié. Dans ce cadre de références, le temps libre a toujours été considéré comme un temps résiduel dont on pouvait se préoccuper une fois les questions essentielles traitées. On se souvient par exemple de l'accueil qui fut fait à la création en 1981 du ministère du Temps libre.

Cette manière de voir explique pour une large part pourquoi le champ de l'animation a toujours eu des difficultés pour émerger au grand jour.

Traditionnellement le champ de l'animation est celui de l'engagement bénévole. On recense environ 600 000 associations en France dont un grand nombre agissent dans l'animation. La plupart d'entre elles sont animées aujourd'hui encore, par des responsables bénévoles.

Cela est le fait tout autant des contraintes économiques qui pèsent sur les associations que d'une volonté fortement affichée par notre société de voir l'animation de la vie quotidienne assurée par une participation volontaire des citoyens à la vie de la cité. En ce sens, les rap-

ports sociaux ne se réduisent pas à des rapports de salariat et il n'est pas souhaitable de transformer l'ensemble de la sphère sociale en des rapports de clientèle. La cohésion sociale, la convivialité n'y résisteraient pas.

Une branche professionnelle

Ce secteur d'activités est cependant devenu au fil du temps un secteur professionnel à part entière. Les centaines de milliers d'associations recensées emploient des centaines de milliers de personnels (800 000 environ) dont un nombre important dans le secteur de l'animation.

Mais la dispersion en ce domaine est aussi la règle. Si la plupart des associations n'emploient encore à ce jour aucun salarié, elles sont des dizaines de milliers à en employer quelques uns et quelques centaines ou milliers seulement à compter plus de 50 salariés.

Dans bon nombre de cas, l'emploi dans le domaine de l'animation rime avec précarité, contrats à durée déterminée, contrats à temps partiel, multi-employeurs...

Si les difficultés économiques sont pour beaucoup dans cette situation, elles ne suffisent pas à tout expliquer. L'absence de culture employeur, le passage progressif de l'engagement bénévole à l'emploi professionnel, l'absence de cadre structurant, de volonté politique pour le poser, sont autant d'éléments pouvant expliquer cette situation particulière.

Les années 80 ont marqué une impulsion nouvelle en écho au développement de l'emploi sur ce secteur d'activités avec l'apparition des premières conventions collectives, dont la dernière en date est celle de l'animation socioculturelle (1989). Ces conventions donnent un cadre institutionnel qui permet enfin d'asseoir ce secteur d'activités en plein développement sur une organisation à long terme du secteur.

L'essor de la branche professionnelle de l'animation

La société postindustrielle que nous voyons émerger prend en effet progressivement conscience des enjeux à l'œuvre dans le temps libre. Nous découvrons petit à petit un temps essentiel des sociétés développées.

Loin d'être résiduel, il est le temps privilégié de la consommation, élément déterminant du cycle économique. C'est aussi le temps de la rencontre des autres et il est en ce sens un élément déterminant de la cohésion et du développement social.

Le temps libre enfin, et c'est peut être cela l'essentiel contient un potentiel éducatif tout à fait important. Il est le temps du développement de la personne. le temps de la créativité, de la libre initiative, de la conduite de projets personnels... autant de capacités indispensables au développement des sociétés contemporaines.

Il devient un temps essentiel de la vie quotidienne des gens. Le travail n'est déjà plus pour le plus grand nombre une fin en soi.

NOUVEAUX BESOINS - NOUVELLES QUALIFICATIONS

mais le simple moyen de gagner sa vie, celle-ci étant ailleurs.

Dans cette perspective, le temps libre devient un temps à part entière et en ce sens il intéresse de plus en plus les agents économiques.

C'est ainsi que depuis quelques années, nous pouvons assister au développement d'un secteur commercial dans le domaine de l'animation.

Les clubs de gymnastique professionnels, les parcs de loisirs, les centres d'éducation à l'environnement... On ne compte plus les initiatives dont les motivations affichées ne sont plus en premier lieu le bien-être des citoyens, mais le "business" qu'il est possible de faire.

Aujourd'hui de grands opérateurs dans les domaines des services travaillent à l'organisation de ce secteur à part entière de la vie socio-économique, posant notamment comme principe que, dès lors que ce secteur offre une solvabilité individuelle ou collective, il ne doit plus être l'affaire privilégiée du secteur associatif. (Générale des Eaux, Euro-Disney, Club Méditerranée... autant de nouveaux acteurs sur ce champ d'activités)

La fonction publique territoriale

Enfin, l'emploi dans l'animation c'est aussi l'emploi dans les collectivités territoriales. Là aussi les choses évoluent. L'animation apparaît de plus en plus comme un élément déterminant du développement local, tandis que les habitants sont à la recherche de services toujours plus adaptés à leurs besoins. En ce domaine comme dans d'autres, la qualité de l'emploi devient un élément important de l'offre d'animation. Face aux contraintes économiques de plus en plus importantes, mais aussi aux exigences du public, les collectivités locales sont de plus en plus attentives à la qualité du service rendu aux usagers et par conséquent à la qualification des personnels.

Selon les circonstances ou la culture politique des élus, les collectivités locales seront tentées d'organiser ce secteur dans le cadre de la fonction publique territoriale ou bien de traiter cela sous l'angle de l'emploi privé en collaborant le plus souvent avec des associations plus ou moins para-municipales.

Mais en ce domaine également les choses risquent d'évoluer rapidement sous l'effet notamment des lois organisant la transparence des marchés publics.

Des opérateurs marchands tels ceux que nous avons évoqués précédemment, prenant acte de la solvabilité collective que représentent les collectivités locales, peuvent être tentés de proposer leurs services en ce domaine offrant une qualité de service professionnelle sans les contraintes de la fonction publique. Ils pourraient ainsi offrir une alternative aux partenaires traditionnels que sont les associations.

Si ces quelques lignes rendent compte des profondes évolutions à l'œuvre dans le champ de l'animation socioculturelle, il ne faut cependant pas cacher la difficulté que nous avons à bien décrire cette dynamique et les contours de ce secteur.

Traditionnellement non reconnu comme un secteur à part entière de la vie économique, il est particulièrement mal traité par les outils statistiques.

Ce secteur s'est progressivement organisé, au hasard des initiatives individuelles et collectives. Longtemps considéré comme non rentable, ce sont les pouvoirs publics qui ont permis sa structuration à minima. Mais cela s'est fait au gré des circonstances, des initiatives individuelles et collectives. Ainsi pour une large part, le secteur de l'animation socioculturelle relève de plusieurs départements ministériels comme la jeunesse, le sport, la culture, l'agriculture, les affaires sociales, ou la politique de la ville.....

Chacune de ces autorités de tutelle a été tentée d'organiser ce secteur à sa manière, en l'observant selon le regard qui était

le sien. Au résultat nous nous retrouvons à la tête d'une multitude de textes réglementaires qui s'organisent d'une part, autour de la sécurité dans les activités et d'autre part, des compétences nécessaires à l'encadrement de ces activités.

Ces initiatives ont souvent en commun d'avoir une approche administrative de l'animation et font l'objet de l'attention des différents lobbies intervenant dans les secteurs concernés.

Ainsi par exemple les professionnels du sport qui ont pu rendre obligatoire la détention de diplômes sportifs spécifiques pour l'encadrement professionnel de telles activités même lorsqu'elles sont pratiquées sans danger dans une simple approche de détente.

Il y a là une contradiction majeure qui apparaît chaque jour davantage entre l'action historique jouée par quelques administrations pour structurer un secteur d'activités et le fonctionnement même de ce secteur.

Le champ de l'animation aujourd'hui, s'inscrit pour l'essentiel dans le champ des activités privées. C'est donc le Code du travail qui doit servir de référence dans la gestion des relations sociales dans ce secteur, notamment en matière de qualification. Il n'est pas facile pour les partenaires sociaux de faire entendre cela à certaines administrations qui se sentent déposées, à juste raison parfois, pour partie de leur légitimité.

Ainsi en matière de qualification permanente et continue des personnels, le Code du travail donne la part belle aux organisations que sont les syndicats d'employeurs et de salariés pour organiser les qualifications en ce domaine. L'Etat joue dans ce cas, un rôle d'accompagnant facilitant la mise en œuvre des accords, rappelant le cadre légal, arbitrant parfois, incitant à l'initiative dans certaines circonstances.

L'Etat est représenté dans ce cas par le ministère du Travail et non plus un ministère ayant en charge une thématique sociale particulière.

Les perspectives

Une meilleure connaissance du secteur et des perspectives d'emploi

Les partenaires sociaux, avec l'appui du ministère du Travail ont décidé de mener une approche prospective de l'évolution de l'emploi dans la branche de l'animation socio-culturelle en organisant la conduite d'un contrat d'études prospectives. Ce travail qui devrait être achevé d'ici mars 1998 permettra d'avoir une connaissance plus objective de la réalité économique de ce secteur, de l'emploi qu'il représente et des perspectives d'évolution à moyen terme. Il devrait singulièrement aider les partenaires sociaux ainsi que les pouvoirs publics à organiser le devenir de ce secteur d'activités.

Les deux dimensions de l'animation

La structuration des activités de l'animation par la seule thématique de l'activité n'est plus appropriée. Les métiers de l'animation traversent la diversité des activités pratiquées. On peut par exemple, faire du sport dans un centre de loisirs ou de vacances comme au sein d'un club sportif ou d'une salle de sport commerciale. L'activité sportive ne se résume pas à la seule compétition, mais peut s'exercer aussi bien dans une approche de détente ou de découverte de l'environnement. On pourrait dire la même chose à propos de la culture ou de toute approche thématique de l'animation.

L'animation est devenue au fil des ans, un vaste domaine de la vie sociale qu'il n'est pas possible d'enfermer dans une approche sectorielle. Il faut dépasser les clivages thématiques traditionnels pour organiser la dimension professionnelle de ce secteur d'activités.

Il existe cependant une réelle césure au sein de l'animation ; c'est celle qui sépare l'animation marchande de l'animation non marchande. Ces deux types d'activités pour complémentaires qu'elles soient, ne fonctionnent cependant pas sur les mêmes ressorts et ne font, de ce fait, pas appel aux mêmes formes de relations sociales au sein des entreprises.

Les entreprises commerciales ont comme moteur principal la recherche de résultats positifs à proposer aux propriétaires ou aux actionnaires de l'entreprise. C'est en fonction de ce but premier qu'est organisé tout le fonctionnement et le développement de l'entreprise. Elles organisent leurs activités en fonction de la solvabilité de leur clientèle.

Les entreprises à but non lucratif que sont les associations, fonctionnent sur un autre registre. Les motivations des dirigeants et des salariés ne sont pas les mêmes. Ils agissent dans des secteurs différents, avec des ressources différentes. Les associations accordent notamment une large place au bénévolat, à la participation volontaire.

Il semble en conséquence important de prendre en compte cette double réalité et d'organiser le champ de l'animation autour de ces deux formes d'approche concurrentes et complémentaires. Dépassant les spécificités thématiques, nous pourrions ainsi voir se développer deux grandes conventions collectives de l'animation possédant en leur sein diverses annexes tenant compte des spécificités des champs thématiques.

La création d'une filière de qualification initiale

L'animation est l'un des rares secteurs qui aujourd'hui encore crée de l'emploi (NDLR : voir études régionales et données

nationales CEP dans cet ouvrage). Pour autant les entreprises de ce secteur souffrent du manque de qualification de leurs personnels. C'est l'un des rares secteurs économiques sinon le seul pour lequel il n'existe pas de filière de qualification professionnelle initiale. Les entreprises sont obligées d'utiliser les fonds de la formation permanente et continue pour pallier cette carence ce qui limite d'autant les autres formes de formation permanente. Il devrait être possible de pouvoir se qualifier dans le cadre du système de formation initiale aux métiers de l'animation. Cela n'est pas nécessairement incompatible avec la nécessaire alternance dans le cursus de formation. Des formules comme l'apprentissage, constituent des formes de qualification adaptées à ce type de démarche.

Vers la création de nouveaux métiers

En devenant un secteur à part entière de la vie sociale et économique, les métiers de l'animation ne se réduisent pas simplement à celui d'animateur. Au fur et à mesure du développement de ce secteur, de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la gestion, de l'administration, de la maintenance ou des spécialités techniques par exemple... Il faut développer des postes de coordination et d'exécution. Des lignes de hiérarchie apparaissent dans un secteur qui pendant longtemps a privilégié une approche globalisante.

Il y a de la place pour tous les niveaux de qualification dans le champ de l'animation. Mais il faut veiller à développer les lignes de cohérence, à développer des profils de carrière, à jeter des passerelles entre les différents secteurs d'activité.

La création et l'harmonisation des diverses conventions collectives pourraient contribuer fortement à cela.

NOUVEAUX BESOINS - NOUVELLES QUALIFICATIONS

La place du bénévolat

Le bénévolat a joué et joue encore une place essentielle dans le développement de l'animation. Les contraintes économiques ne suffisent pas à l'expliquer. L'animation de la vie sociale repose pour une large part sur l'initiative des citoyens. C'est un élément essentiel de la cohésion et du développement social.

Au moment où notre société prend en considération les enjeux à l'œuvre au sein de l'animation, il serait pour le moins inopportun que l'exploitation des gisements d'emploi contenus dans l'animation aient pour conséquence la disparition de toute forme d'animation volontaire.

Il semble au contraire qu'il soit nécessaire d'agir sur deux plans complémentaires pour mieux asseoir le cadre institutionnel de l'animation professionnelle et volontaire.

Il est indispensable qu'au côté des professionnels il puisse y avoir des volontaires bénéficiant d'un statut leur reconnaissant qualification, protection sociale, voire indemnisation.

La reconnaissance du volontariat permettra de mieux asseoir le devenir des professionnels de l'animation en supprimant notamment, pour une large part, toutes les situations particulières qui, sous prétexte de leur donner un statut, amènent à considérer les volontaires de l'animation comme des salariés de second ordre. Ainsi par exemple, des animateurs occasionnels des centres de loisirs et de vacances.

Philippe Thillay
vice-président du SNOGAEC (Syndicat national des organisations
gestionnaires d'activités éducatives et culturelles)
et secrétaire national des FRANCAS